PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU 21 FÉVRIER 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du budget 2022 du conseil municipal, tenue le 21 février 2022 à 19 h 00, à la salle du Centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance, étaient présents :

- la conseillère madame Nathalie Lanthier
- la conseillère madame Mélissa Morin
- la conseillère madame Kim Jones
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- le conseiller monsieur Danny Raymond
- la conseillère madame Valérie Camiré

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur David McKay.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Danielle Glode est aussi présente.

Les règles de mesures d'hygiène sont respectées.

2022-02-25 **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE AVEC PRÉSENCE DU PUBLIC**

Monsieur le maire David McKay vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance extraordinaire du budget du 21 février 2022 à 19 h 26.

CONSIDÉRANT QUE, le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la *Loi sur la santé publique ;*

CONSIDÉRANT QUE les décrets subséquents prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 25 février 2022 par le décret numéro 149-2022 du 16 février 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19 permet d'assouplir certaines mesures mises en place pour protéger la santé de la population, tout en maintenant certaines d'entre elle nécessaires pour continuer de la protéger ;

CONSIDÉRANT QUE les autorités de la Santé publique par le biais du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) permettent que les séances du conseil municipal puissent se tenir en présence du public depuis le 21 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions ;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue avec public et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient tous présents en salle lors de cette séance ;

QUE la séance soit publicisée, dès que possible, selon les règles juridiques applicables par l'un ou l'autre des arrêtés ministériels applicables, soit sur son site Internet et qu'une copie soit disponible à l'hôtel de ville.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-02-26 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation, conformément à la Loi.

Le maire David McKay demande à madame Danielle Glode, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, de procéder à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance extraordinaire du budget 2022
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2022
4. Adoption du programme triennal des immobilisations pour 2022-2023-2024
5. **Période de questions <u>portant seulement sur le budget 2022</u>**
6. Levée de la séance extraordinaire du budget 2022

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-02-27 **<u>ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2022</u>**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Valérie Camiré
ET RÉSOLU

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'année 2022 au montant de 1 686 211 $.

SOMMAIRE DES REVENUS	**MONTANT $**
Taxes	1 621 553
Compensations tenant lieu de taxes	3 000
Transferts	22 978
Services rendus - Sécurité incendie	10 000
Imposition de droits, amendes et pénalités	27 680
Autres revenus	1 000
TOTAL DES REVENUS	**1 686 211**
SOMMAIRE DES CHARGES	
Administration générale	411 075
Sécurité publique	
Police	151 322
Sécurité incendie	191 367
Sécurité civile	37 450
Transport - réseau routier	
Voirie municipale	134 330
Enlèvement de la neige	433 500
Éclairage des rues	11 000
Hygiène du milieu	
Égouts - Dalhousie	18 730
Égouts - Saint-Télesphore	27 580
Matières résiduelles	114 611
Cours d'eau	54 144
Santé et bien-être - Logement social	5 408
Urbanisme et mise en valeur du territoire	70 552
Loisirs, culture et vie communautaire	
Centre communautaire	29 650
Patinoire	8 050
Parcs et terrains de jeux	34 831
Fêtes diverses	6 000
Bibliothèque	1 500
Culture	3 860
Frais de financement	12 304
TOTAL DES CHARGES	**1 757 264**

Excédent avant conciliation	**(71 053)**
Remboursement de capital sur la dette	222 300
Subvention appropriée à la dette	(187 053)
Investissements nets	0
Affectation de l'excédent affecté	(106 300)
Excédent de l'exercice	**0 $**

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-02-28 **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATION POUR2022-2023-2024**

Il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par la conseillère Valérie Camiré
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le programme triennal des immobilisations de 2022-2023-2024.

	2022	2023	2024
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS	**$**	**$**	**$**
Infrastructures	624 000	20 000	
Bâtiments	85 000	75 000	
Terrain	8 000		
Équipements	120 270	5 000	5 000
Équipements de bureau	7 500		
Parcs	33 500		
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	**878 270**	**100 000**	**5 000**
Fonds de roulement 3 ans	16 000		
Fonds de roulement 5 ans	59 370		
Fonds de roulement 10 ans	129 400		
Excédent non affecté	360 500		
Subvention	200 000		
Excédent affecté	113 000		

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SEULEMENT SUR LE BUDGET

Aucune question.

2022-02-29 **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET 2022**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier

ET RÉSOLU QUE la séance extraordinaire du budget du 21 février 2022 soit levée à 19 h 34.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Le maire,

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim,

_____ _____

David McKay Danielle Glode